

Création d'un fonds « au cas où »

La vie est imprévisible. Parfois, des événements inattendus tels qu'un arrêt de travail, une facture d'électricité surprise ou un bris soudain à la maison peuvent être une source de stress, en particulier lorsque le budget est déjà assez serré.

C'est dans ces moments qu'un petit fonds « au cas où » peut s'avérer utile. Il n'est pas nécessaire d'économiser une somme énorme. Commencez par ce qui vous semble réalisable. Le simple fait de mettre de côté 10 \$ par semaine peut faire une réelle différence au fil du temps.

Nous comprenons qu'il n'est pas toujours facile d'épargner, en particulier en raison des obstacles financiers auxquels de nombreuses personnes sont confrontées. Il ne s'agit donc pas de faire les choses à la perfection, mais d'élaborer un plan simple et de prendre des mesures pour le mettre à exécution.

Suggestions pour amorcer une réflexion personnelle ou des conversations familiales

Il est normal de ne pas avoir toutes les réponses. Ces conseils peuvent aider à planifier l'avenir d'une manière qui semble réalisable.

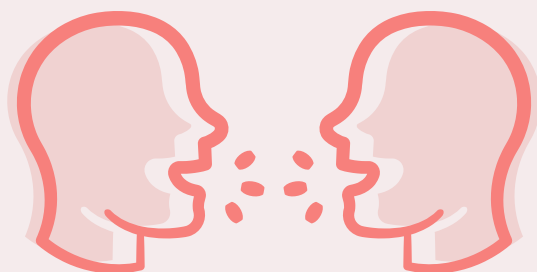
—> Continuez à la page suivante pour la suite de l'outil.

Qu'est-ce qui serait considéré comme un moment «au cas où» où nous pourrions utiliser le fonds?

Où conserver l'argent pour qu'il soit facile d'y accéder sans être tentant de le dépenser?

Serait-il utile de se rencontrer tous les mois ou tous les trimestres pour en parler?

Existe-t-il un moyen d'automatiser le versement, par exemple sous la forme d'un transfert récurrent?



Comment éviter de puiser dans le fonds pour d'autres raisons?

Quel montant pouvons-nous raisonnablement mettre de côté sur une base hebdomadaire ou mensuelle?

Est-ce que le versement s'effectuera chaque jour de paie ou de versement des prestations?

À quoi ce fonds pourrait-il ressembler pour moi ou pour ma famille?